



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 Septembre 2024

L'an deux mil vingt QUATRE, le 26 Septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston – Mme LECOEUVE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie - Mr MERVILLE Hervé- Mme BONNET Nadine – Mme DERONNE Catherine – Mme LHEUREUX Natacha - Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme DEBRABANT Marjorie- Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaëli –Mr VERDIERE Andy - Mr BUEMI Bruno – Mme WADBLED Laetitia.

Étaient absents : Mr BLANPAIN Johan – Mr BOUDREZ André – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie – Mme WILLEMS Véronique - Mme DHONT Audrey – Mr DELCROIX Thibaut.

Ont donné procuration : Mr BLANPAIN Johann à Mr MERVILLE Hervé – Mr BOUDREZ André à Mr AUBURSIN Gaston – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle à Mme MASCAUX Ségolène – Mme DUTRIEUX Julie à Mr HUON Jean-Pascal – Mme WILLEMS Véronique à Mr BUEMI Bruno - Mme DHONT Audrey à Mr VERDIERE Andy – Mr DELCROIX Thibaut à Mme WADBLED Laetitia.

Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	19	26

Objet : Mise en place de bornes électroniques pour les classes élémentaires du Groupe Scolaire Julie-Victoire Daubié (délib. 2024/05/06)

Dans le prolongement de l'utilisation de la plateforme de réservation des services de cantine et de garderie, des bornes électroniques seront mises en service à compter du 1er Octobre 2024.

Les élèves des classes élémentaires de l'école Julie Victoire Daubié se verront remettre une carte magnétique nominative et badgeront leur présence en garderie et en cantine.

Ce dispositif permettra un gain de temps non négligeable pour le personnel encadrant qui pourra se consacrer entièrement à la surveillance plutôt qu'au pointage. Les bornes sont également à visée sécuritaire permettant de connaître le nombre exact d'enfants ainsi que leur identité à l'instant « t » dans tels ou tels locaux.

Avant la mise en service, un règlement sera remis aux parents afin d'en exposer les modalités

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 059-215902842-20240926-27092024_37-DE



et le fonctionnement. La première carte sera fournie gratuitement par la municipalité. En cas de perte ou de détérioration, nous proposons de facturer la duplication de la carte 3€, tarif coûtant. Ce montant figurera le cas échéant sur la facture mensuelle de cantine.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la mise en place de bornes électroniques pour les classes élémentaires du Groupe Scolaire Julie-Victoire Daubié à compter du 1^{er} Octobre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE Hervé



Le Maire,

André DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 30 Septembre 2024
Que la convocation du conseil
avait été faite le 19 Septembre 2024
le Maire.